



Berne, le 15 octobre 2019

Destinataires

Partis politiques

Associations faîtières des communes,
des villes et des régions de montagne

Associations faîtières de l'économie

Autres milieux intéressés

**Paquet d'ordonnances environnementales de l'automne 2020 :
ouverture de la procédure de consultation**

Mesdames, Messieurs,

Nous vous invitons à prendre position sur le paquet d'ordonnances environnementales du printemps 2020 qui ne contient que la modification de l'ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche (OLFP ; RS 923.01).

Cette modification vise à actualiser le statut de menace à l'échelle nationale des espèces indigènes de poissons et d'écrevisses figurant à l'annexe de l'OLFP et à procéder à quelques adaptations d'ordre taxonomique. Il est prévu qu'elle entre en vigueur le 1^{er} novembre 2020.

Le délai imparti pour la consultation court jusqu'au **29 janvier 2020**.

Le projet et le dossier mis en consultation sont disponibles à l'adresse Internet www.admin.ch/ch/f/gg/pc/pendent.html.

Conformément à la loi sur l'égalité pour les handicapés (RS 151.3), nous nous efforçons de publier des documents accessibles à tous. Aussi nous saurions-vous gré de nous faire parvenir dans la mesure du possible votre avis sous forme électronique (**prière de joindre une version Word en plus d'une version PDF**) à l'adresse suivante, dans la limite du délai imparti :

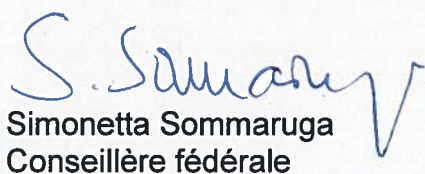
polg@bafu.admin.ch

Nous attirons votre attention sur le fait qu'à la suite de l'entrée en vigueur de la révision de la loi et de l'ordonnance sur la consultation, les prises de positions seront dorénavant publiées sur le site internet de la chancellerie fédérale à la fin de la procédure de consultation (art.9, al. 1, let. b LCo et art. 16 OCo).

Les personnes suivantes se tiennent à votre disposition pour toute question ou information complémentaire :



- Questions générales de procédure :
Mme Nathalie Müller (nathalie.mueller@bafu.admin.ch / tél. 058 467 89 39)
- Ordonnance relative à la loi fédérale sur la pêche :
M. Daniel Hefti (daniel.hefti@bafu.admin.ch / tél. 058 462 92 42)


Simonetta Sommaruga
Conseillère fédérale